

TABLEAU 1.1 NOUVEAU-BRUNSWICK : STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE L'ÉDUCATION À LA PETITE ENFANCE

Ministère responsable	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ^a
Ministère adjoint	s.o.
Unité de surveillance en EPE	Division des Services éducatifs—Apprentissage et développement de l'enfant ^b Educational Services Division—Early Learning and Child Development
Cadre politique	Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada 2021–2023 ^c <i>Plan d'action pour les services de garderie éducatifs</i> ^d Écoles : <i>10-Year Education Plan: Everyone at Their Best</i> ^e (secteur anglophone); <i>10-Year Education Plan: Donnons à nos enfants une longueur d'avance</i> (2016) ^f (secteur francophone)
Lois	<i>Loi sur les services à la petite enfance</i> , LN-B 2010, c E-0.5 ^g <i>Loi sur l'éducation</i> (SNB 1997, c. E-1.12) ^h
Lois connexes	<i>Règlement sur les permis—Loi sur les services à la petite enfance</i> ⁱ <i>Règlement sur les prestations de garderie—Loi sur les services à la petite enfance</i> ^j <i>Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique—Loi sur les services à la petite enfance</i> ^k <i>Registre en ligne—Loi sur les services à la petite enfance</i> ^l
Prestataire local de services	7 conseils d'éducation de district (CED) (4 anglophones, 3 francophones) voient à la planification locale de l'éducation de la maternelle à la 12 ^e année ^m . La conformité et le soutien en matière d'octroi de permis sont assurés par 4 équipes régionales qui relèvent du bureau central ⁿ .
Suivi communautaire / du secteur	Réseaux locaux francophone et anglophone de services à la petite enfance ^o

^a Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En ligne : https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/contacts/dept_renderer.151.html

^b Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Développement de la petite enfance. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc.html>

^c Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada—2021 à 2026*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/nouveau-brunswick-echelle-canada-2021.html>

^d Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs*. En ligne : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/plan_daction_services_de_garderie_educatifs.pdf

^e Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *10-Year Education Plan Everyone at their Best*. (2016–2025). En ligne : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/EveryoneAtTheirBest.pdf>

^f Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *10-Year Education Plan : Donnons à nos enfants une longueur d'avance (2016)*. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/DonnonsANosEnfantsUneLongueurDavance-GivingChildrenAnEdge-FrancophoneSector.pdf>

^g Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Loi sur les services à la petite enfance*, LN-B 2010, c E-0.5. En ligne : <https://www.canlii.org/fr/nb/legis/lois/ln-b-2010-c-e-0.5/198642/ln-b-2010-c-e-0.5.html>

^h Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Loi sur l'éducation* (SNB 1997, c. E-1.12). En ligne : <http://laws.gnb.ca/en/ShowTdm/cs/E-1.12/>

ⁱ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les permis—Loi sur les services à la petite enfance*. En ligne : <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/2018-11>

^j Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les prestations de garderie—Loi sur les services à la petite enfance*. En ligne : <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/2018-12>

^k Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Règlement sur les programmes destinés aux enfants atteints de troubles du spectre autistique—Loi sur les services à la petite enfance*. En ligne : <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/2018-13>

^l Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Lois et règlements. 2021–42—Registre en ligne*. En ligne : <https://laws.gnb.ca/fr/document/rc/2021-42>

^m Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. *Conseils d'éducation de district*. En ligne : <https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/m12/content/ced.html>

ⁿ Communication personnelle. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. 20 octobre 2023.

^o Communication personnelle. Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. 20 octobre 2023.

